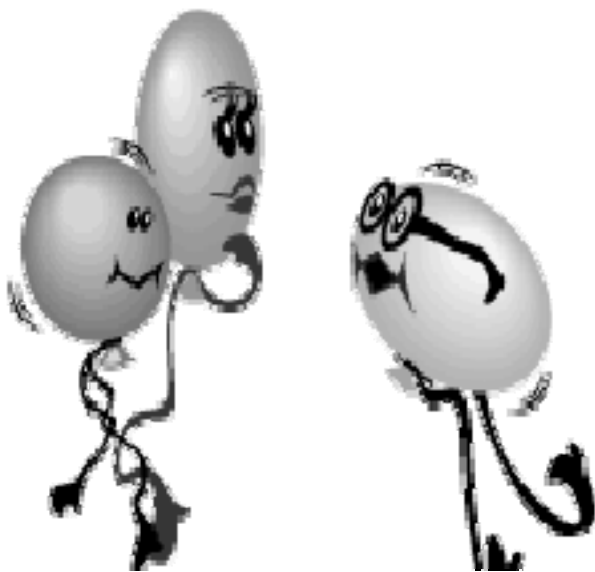


Année scolaire 2006-2007

Centres de Loisirs



VILLE DE LA CIOTAT
Direction LOISIRS JEUNESSE
Service ANIMATION ENFANCE
Hôtel de Ville

Rond Point des Messageries Maritimes/BP 161
13708 LA CIOTAT Cedex

☎ 04.42.08.88.00/Poste 41.24 ou 41.35
animation.enfance@mairie-laciotat.fr

Enfants de 3 à 6 ans

Centre de
Loisirs
FARDELOUP

Ecole Primaire Louis Pécourt

✉ Quartier de Fardeloup

13600 LA CIOTAT

☎ 04.42.08.57.53

Accueil matin de 8h à 9h30

Accueil soir de 17h à 18h

Enfants de 6 à 13 ans

Centre de
Loisirs
PAUL BERT

Ecole Primaire Paul Bert

✉ Traverse de la Marine

13600 LA CIOTAT

☎ 04.42.08.16.03

Accueil matin de 8h à 9h

Accueil soir de 17h à 18h

PERIODES DE FONCTIONNEMENT-ANNEE SCOLAIRE 2006-2007

2006				2007					
septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin
Mercredi 6	Mercredi 4	Jeudi 2	Mercredi 6	Mardi 2	Mercredi 7	Jeudi 1	Mercredi 4	Mercredi 2	Mercredi 6
Mercredi 13	Mercredi 11	Vendredi 3	Mercredi 13	Mercredi 3	Mercredi 14	Vendredi 2	Mercredi 11	Mercredi 9	Mercredi 13
Mercredi 20	Mercredi 18	Mercredi 8	Mercredi 20	Jeudi 4	Mercredi 21	Lundi 5	Lundi 16	Mercredi 16	Mercredi 20
Mercredi 27	Mercredi 25	Mercredi 15	Mercredi 27	Vendredi 5	Lundi 26	Mardi 6	Mardi 17	Mercredi 23	Mercredi 27
	Jeudi 26	Mercredi 22	Jeudi 28	Mercredi 10	Mardi 27	Mercredi 7	Mercredi 18	Mercredi 30	
	Vendredi 27	Mercredi 29	Vendredi 29	Mercredi 17	Mercredi 28	Jeudi 8	Jeudi 19		
	Lundi 30			Mercredi 24		Vendredi 9	Vendredi 20		
	Mardi 31			Mercredi 31		Mercredi 14	Lundi 23		
						Mercredi 21	Mardi 24		
						Mercredi 28	Mercredi 25		
							Jeudi 26		
							Vendredi 27		
							Lundi 30		

TARIFS JOURNALIERS

Pour les vacances scolaires, les demandes seront prises en compte la semaine complète uniquement.

TARIF	Quotient Familial*	1 ^{ER} ENFANT	2 ^{EME} ENFANT	3 ^{EME} ET SUIVANT(S)
A	0 à 2 927.02 €	7.00 €	5,30 €	3,45 €
B	2 927.03 à 4 390.53 €	7,90 €	5,90 €	3,90 €
C	4 390.54 à 5 854.04 €	9,65 €	7,20 €	4,80 €
D	5 854.05 à 8 781.06 €	12,30 €	9.05 €	6,10 €
E	8 781.07 à 11 708.08 €	15,75 €	11,70 €	7,90 €
F	11 708.09 € et plus	17,45 €	13.00 €	8,75 €

Revenu imposable

* Quotient Familial (QF) =

Renseignements figurant sur votre avis d'imposition 2004

Nombre de parts

DATE RECEPTION :

N° D'ORDRE :

CENTRES DE LOISIRS - VILLE DE LA CIOTAT

FICHE DE PRE-INSCRIPTION ANNEE 2006-2007

Nom enfant :	Prénom enfant :
Date de naissance :	Sexe ⁽¹⁾ : Féminin <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> <i>(1) cocher la case correspondante</i>
<i><u>Enfants âgés de 3 à 6 ans</u></i> <i><u>Enfants âgés de 6 à 13 ans</u></i>	
<input type="checkbox"/> Fardeloup	<input type="checkbox"/> Paul Bert
Nom et Prénom du responsable légal :	
Adresse :	
☎ Domicile :	☎ Travail:
☎ Portable :	Email :

PERIODE(S) SOUHAITEE(S) * :

Année 2006-2007

Les mercredis	<input type="checkbox"/>	Vacances de Toussaint	<input type="checkbox"/>
		Vacances de Noël	<input type="checkbox"/>
		Vacances d'hiver	<input type="checkbox"/>
		Vacances de Printemps	<input type="checkbox"/>

- Cocher la ou les case(s) correspondant à vos souhaits

ATTENTION : DOSSIER A RETOURNER AVANT LE 25 JUILLET 2006,
MUNI DES PIECES OBLIGATOIRES SUIVANTES :

- La photocopie de votre avis d'imposition 2004 (pour les enfants ne fréquentant pas le restaurant scolaire),
- Les Bons C.A.F. (pour le ou les ayant(s) droit(s)),
- Certificat Médical,
- Assurance Extra-Scolaire Année 2006-2007,
- La fiche sanitaire de liaison ci-jointe dûment complétée,
- Les règles de fonctionnement, se trouvant au verso, dûment datées et signées.

AUTORISATION PARENTALE OBLIGATOIRE

Je soussigné(e) _____

Père - Mère - Tuteur ⁽¹⁾, responsable de l'enfant _____

- autorise mon fils - ma fille ⁽¹⁾, à pratiquer les activités du centre ;
- autorise le directeur du centre à faire soigner mon fils - ma fille ⁽¹⁾ et à faire pratiquer les interventions d'urgence, éventuellement sous anesthésie générale, suivant les prescriptions des médecins ;
- m'engage à payer la part des frais de séjour incombant à la famille, les frais médicaux, d'hospitalisation et d'opération éventuels ;
- m'engage à prendre à ma charge les suppléments dus à un retour individuel de notre enfant, ainsi que les frais d'accompagnement.

Fait à _____, le _____

SIGNATURE :

⁽¹⁾ *Rayer les mentions inutiles*

CERTIFICAT MEDICAL OBLIGATOIRE

Je soussigné, Docteur

Certifie que l'enfant

Est en bonne santé et ne présente pas de signes de maladie contagieuse cliniquement décelable,

Est apte à la vie en collectivité,

Est à jour de ses vaccinations obligatoires,

Présente une contre-indication à la pratique du sport suivant :

.....

Signature et cachet :

Nombre de cases cocées

REGLES DE FONCTIONNEMENT DES CENTRES DE LOISIRS

Les Centres de Loisirs accueillent dans la limite des places disponibles, les enfants de la commune âgés de 3 à 13 ans.

Les enfants des autres communes sont acceptés en fonction des places disponibles et au tarif maximum.

Périodes de fonctionnement

Les Centres de Loisirs sont ouverts de septembre à août, tous les mercredis et pendant les vacances de 8h00 à 18h00, à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés.

Leur durée de fonctionnement est divisée en périodes dont les limites sont déterminées chaque année en fonction des dates des vacances scolaires.

Conditions de fonctionnement

La Caisse d'Allocations Familiales peut accorder des bons d'aide aux temps libres (valables pour les vacances) pour une durée de 5 jours consécutifs minimum. Leur montant sera déductible de la participation demandée aux familles.

Il est obligatoire de nous fournir les Bons CAF lors de l'inscription.

Les frais de Centre de Loisirs peuvent vous faire bénéficier d'une réduction d'impôts (pour plus d'information voir notice jointe à votre déclaration d'impôt sur le revenu). Des attestations récapitulatives sont délivrées par le service, uniquement sur demande et en fin d'année.

Sauf motif impérieux dûment signifié par écrit, les enfants ne seront pas rendus aux parents avant l'heure de fermeture.

L'enfant ne pourra être confié aux parents ou à toute autre personne que par demande écrite et signée de son responsable légal, qui déchargera le Directeur du centre de toute responsabilité.

Un repas sera servi aux enfants à midi et un goûter à 16 heures.

En cas d'allergies à certains aliments, fournir la photocopie du certificat médical à la Direction du Centre. Si une médication a été prescrite, apporter les médicaments et la photocopie de l'ordonnance correspondante.

Les bouteilles, récipients en verre, canifs, pistolets à bouchons, etc... sont strictement interdits.

Les parents autorisent le Directeur à faire soigner leur(s) enfant(s) et à faire pratiquer les interventions d'urgence suivant les prescriptions du médecin désigné par la Ville.

Les enfants atteints d'affection pouvant compromettre la santé du groupe ne sont pas acceptés.

L'inscription au Centre de Loisirs entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Chaque mois vous recevrez une fiche de confirmation d'inscription que vous devez obligatoirement nous retourner dûment complétée et une fiche de validation d'inscription, uniquement pour les vacances scolaires. Tout changement ou annulation devra être signifié par écrit, au plus tard 15 jours avant la période choisie. De plus, toute absence pour raison médicale devra être justifiée au service par la présentation d'un certificat sous 48 heures, sans quoi la période sera facturée.

Modalités de paiement

Une facture vous sera envoyée à la période échue au début du mois suivant. Les périodes vous seront facturées en fonction des choix stipulés sur la fiche de confirmation.

Informations aux usagers

Le fichier informatique utilisé a fait l'objet d'une déclaration à la Commission Nationale Informatique et Liberté (N°462619).

D'autre part, conformément à la Loi du 6 Janvier 1978, pour toute communication ou rectification des informations vous concernant, notre service vous renseignera immédiatement pour une demande orale et dans un délai de deux semaines pour une demande écrite.

Date :

Signature : (Précédé de la mention « Lu et approuvé »)

Les dossiers (fiches de pré-inscription accompagnées
des documents demandés) sont à retourner impérativement
Avant le mardi 25 juillet 2006

- Par la poste à l'adresse suivante :

VILLE DE LA CIOTAT

Direction LOISIRS JEUNESSE

Service ANIMATION ENFANCE

Hôtel de Ville

Rond Point des Messageries Maritimes/BP 161

13708 LA CIOTAT Cedex

☎ 04.42.08.88.00/Poste 41.24 ou 41.35

OU

- Dans l'urne prévue à cet effet à la Mairie au
Service ANIMATION ENFANCE au RDC

OU

- Au Service ANIMATION ENFANCE au RDC
Mardi - Mercredi - Jeudi
De 9h00 à 17h00 sans interruption



Nous vous rappelons qu'il est impératif
de nous fournir tous les documents demandés.
Tout dossier incomplet ne pourra être traité et
par conséquent, votre enfant ne sera pas inscrit.

